



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Hautes-Pyrénées

Communication interministérielle

Tarbes, le 4 octobre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

MODIFICATIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DES NATIONALITÉS A LA PREFECTURE

Dans le cadre de l'application de la législation européenne, un **nouveau modèle de titre de séjour pour étrangers est entré en service**. Ce nouveau titre comporte désormais des données biométriques, ce qui se traduit concrètement par une prise d'empreinte aux guichets du bureau des Nationalités et donc par un allongement de la durée des formalités du dépôt du dossier.

Afin d'apporter le meilleur suivi et de répondre aux exigences de qualité d'accueil du public, **le bureau des Nationalités modifie ses modalités d'accueil**.

A partir du 8 octobre 2012, le bureau des Nationalités sera ouvert aux horaires suivants :

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI à JEUDI	8 h 30 – 12 h accueil libre (prise d'un ticket)	13 h 30 – 16 h accueil sur RDV uniquement
VENDREDI	8 h 30 – 12 h accueil sur RDV uniquement	FERME